



**COMPTE-RENDU et DELIBERATIONS du CONSEIL
SYNDICAL du 08/11/2022 à BAGNOLET, dans les locaux de
l'UNSA**

**La date initialement prévu le 18 octobre ayant été annulée en raison d'un
mouvement de grève national**

Présents : Dolorès Poinso, Michel Carreric, Paul Michaux, Serge Dépéro, Stéphan Beziel,
Visio et téléphone : Patrick Barberon

Absents excusés : Todine SIBAN (pas de pouvoir), Mickael HAMON (pouvoir M. CARRERIC)

Thibault OTTENIN absent non excusé (pas de pouvoir).

ORDRE DU JOUR : 1 _ Approbation Compte Rendu Conseil Syndical du 07/06/22
2 – Invitation DS et RSS
3 – Site internet
4 – point financier
5 – Calendrier des réunions
6 – Question diverses

1 - Approbation Compte Rendu Conseil Syndical du 07/06/22 : approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés

2 – réunion annuelle des DS et RSS : Annulée aucun ne s'étant inscrit à préciser qu'aucun n'a rendu compte de son activité comme le prévoit le règlement intérieur.

3 – Site internet : proposition commerciale d'Alexis LORIOT, choix unanime des présents et représentés s'est porté sur la deuxième propositions pour un coût de 450 €.

Les évolutions devront s'inspirer des couleurs et de la chartre graphique de l'Unsa National.

La question est posée concernant la mise à jour du site actuel ? Aucune information ne semble avoir été ajoutée depuis la précédente réunion. Par ailleurs les réseaux sociaux devaient aussi être utilisés. Interrogé par SMS Thibaut a indiqué qu'il convenait d'attendre la refonte du site. Le nouveau LOGO du syndicat sera modifié sur le site internet rapidement, l'ancien restera utilisable jusqu'en fin 2023 pour laisser le temps aux utilisateurs de terminer leurs dossiers en cours (précision sera porté sur le site).

Conclusion : il est urgent de finaliser ce dossier, d'une part et d'alimenter Thibaut en sujets et dossiers pour alimenter les réseaux sociaux.

4 – point financier : En l'absence du trésorier Patrick BARBERON, le trésorier adjoint Stéphan BEZIEL a présenté un point budgétaire et de trésorerie qui souligne un retard sur le poste adhésion d'environ 5%.

Le compte courant au 12 octobre est de 749,81 €, le Livret A s'élève à 29100 €, et le compte titre à 40000 €.

La cotisation Unsa-Fessad devra être réglée avant fin décembre, le souci est que nous n'avons pas les éléments pour calculer le montant. Il conviendra de se rapprocher de la secrétaire de la Fessad.

Le trésorier Patrick BARBERON devra préparer le bilan, le budget 2023 et compte de résultats.

5 – Calendrier des prochaines réunions (premier semestre 2023)

Jeu 12 janv : conseil syndical

Jeu 16 mars : conseil syndical

Mardi 13 juin : conseil syndical plus assemblée générale

6 – Question diverses :

a) Contentieux M. LEVY, malgré une assignation délivrée par un huissier de justice monsieur LEVY n'a toujours pas remboursé. Décision unanime a été prise de recourir à un avocat maitre CATTONI du barreau de PARIS, le trésorier Patrick BARBERON fera le nécessaire.

b) Le transfert des comptes de ST MALO à LAVAL (société générale) est enfin terminé, le nécessaire sera fait afin de permettre au trésorier Patrick BARBERON d'avoir accès aux comptes par internet.

- c) Une aide exceptionnelle de 59 € a été accordée à la DS de DOMOFrance pour l'aider dans l'animation et le développement de sa section.
- d) Décision unanime de revaloriser la prise en charge des repas sur PARIS à hauteur de 25 €.
- e) Décision unanime de résilier l'abonnement à Liaisons Sociales.

- f) Des ateliers seront constitués pour travailler les dossiers, le premier sera de travailler à l'élaboration d'un protocole pour parvenir à fusionner les syndicats existants du logement social au sein de l'Unsa pour créer un seul syndicat. Ce dossier est à réaliser rapidement, les membres actifs de notre syndicat étant vieillissants. Ce premier atelier conduit par Michel CARRERIC sera composé de lui-même, de Todine SIBAN, Patrick BARBERON, Stéphan BEZIEL.

- g) Une information provenant de la société BATIGERE
« au regard des effectifs actuels, deux délégués syndicaux par organisation syndicale représentative au sein de l'UES BATIGERE, peuvent être désignés. Afin de pallier à l'absence éventuelle d'un délégué syndical et assurer la représentativité syndicale dans l'entreprise, la Direction et les organisations syndicales décident d'ouvrir la possibilité, aux syndicats représentatifs, de désigner en sus un délégué syndical « suppléant » dans les mêmes conditions que les titulaires ».
Aussi il a été unanimement décidé de procéder à cette nomination d'un DS supplémentaire en tant que suppléant. Il a également été décidé d'informer les autres DS de cette possibilité.

- h) Pour les réunions 2023 la possibilité de réunions en Visio sera mise en place, la logistique sera préparée par Michel CARRERIC.

Les travaux se sont déroulés le matin comme prévu et se sont poursuivis l'après-midi jusqu' 15h30, dans la mesure où la réunion des DS n'a pu avoir lieu faute de participants.

Le Secrétaire Générale adjoint

Paul MICHAUX

le secrétaire administratif

Michel CARRERIC